



Le Catharisme

Introduction au Catharisme

Conférence donnée par Élisabeth Poulain devant les membres
De la Société du Souvenir et des Études Cathares en 1955

Le Catharisme est la grande hérésie qui conquiert aux XI^e et XII^e siècles une partie de l'Europe, et principalement la Bosnie Herzégovine, la Dalmatie, la Lombardie, et, ce qui nous intéresse ici, le Languedoc. Elle fut anéantie par une répression méthodique et féroce que les hérésies du premier siècle du Christianisme n'avaient pas subies. Des fermentations spirituelles déposées par sa pensée, comme des incidences politiques et sociales de sa répression, les conséquences furent incalculables et ne sauraient être surestimées : la pensée chrétienne, la structure de l'Église, le problème des rapports du spirituel et du temporel, ne furent plus les mêmes après le Catharisme.

LA DOCTRINE

Il est difficile de définir en quelques lignes une doctrine complexe où se retrouvent diverses influences. Dans ses grandes lignes, on peut néanmoins reconnaître que le Catharisme n'était pas autre chose qu'un néo-manichéisme. Le fondateur du manichéisme, Mani, hérésiarque persan du III^e siècle, soutenait le dogme du dualisme, soit l'existence de deux principes, l'un bon de qui procédait le domaine spirituel, l'autre mauvais de qui procédait le monde matériel. Les purifications accomplies au cours de vies successives devaient permettre à l'homme de se dégager progressivement de la servitude de la matière, et d'accéder à l'esprit pur. Il n'est pas nécessaire de souligner les divergences fondamentales de cette doctrine, très influencée par le mazdéisme iranien, avec la doctrine catholique romaine ; avec, principalement, tout ce que le Christianisme avait hérité de la vieille théologie juive.

LA MORALE

Sur le plan moral, au contraire, nous trouvons ces hérétiques plus chrétiens que les chrétiens eux-mêmes : tout ce

qui, dans les Évangiles, comme d'ailleurs dans saint Paul, a fait l'objet de la distinction classique entre le précepte et le conseil de la part de la théologie catholique, fait chez eux figure d'impératif, et notamment la chasteté. Pour eux, la condamnation de l'œuvre de chair ne souffre pas l'adoucissement du mariage, même sous la forme essentiellement péjorative sous laquelle la considère saint Paul (il vaut mieux se marier que brûler – Corinthiens I, VII, 9-38 – celui qui marie sa fille fait bien, celui qui ne la marie pas fait mieux...).

Ce qui les rend extrêmement sympathiques, c'est que ce sens de l'absolu ne les quitte pas dans l'exercice d'autres vertus, charité, pauvreté, notamment ; d'où leur grande popularité, leur crédit considérable au milieu d'une société et de populations assurément peu disposées à pratiquer elles-mêmes un tel détachement, mais assez généreuses pour savoir l'apprécier. Leur plus grand adversaire, saint Dominique, l'a reconnu lui-même avec autant de loyauté que de pragmatisme, en recommandant aux missionnaires cisterciens d'abord, à ses fils ensuite, de les combattre en rivalisant avec eux de détachement et de pureté.

Mais tous n'ont pas eu cette honnêteté, et l'in vraisemblable amas d'absurdités émis sur leur compte oblige, à qui veut donner une vue juste des choses, à insister sur leur réfutation. On connaît la distinction classique entre « Parfaits » (terme qu'ils n'employaient pas eux-mêmes) et « croyants ». En réalité, les Cathares proprement dits, les purs, (car le terme, en grec ne signifie pas autre chose) étaient des sortes de religieux, et c'est très justement que M. Déodat Roché parle de « l'Ordre Cathare ». Seulement (alors que la théologie catholique admet que l'on puisse se sauver préférablement, certes, en suivant ses conseils, soit dans l'état religieux, mais également en suivant seulement ses préceptes, soit dans le monde), la pureté – le Catha-

risme, dirons-nous –, étaient considérés comme une condition nécessaire au salut immédiat.

La croyance en la réincarnation, en la prédestination finale à une rédemption à plus ou moins longue échéance, atténuait cette exigence qui n'était pas sanctionnée par la damnation. Il s'en suivait évidemment que les simples « croyants », inaptes à suivre la voie étroite, n'étaient pas considérés comme irrémisiblement condamnés, mais destinés à des migrations purificatrices. Le salut par le « consolamentum » administré sans épreuves, à l'article de la mort, n'est qu'une fable, et n'était pas plus reçu que ne l'est, dans la théologie catholique, l'obtention immédiate de la béatitude par l'absolution ou la contrition parfaite dans les mêmes conditions. Mais le rôle purificateur que cette théologie assigne au Purgatoire, la théologie néo-manichéenne l'octroyait aux existences successives.

On a donc attribué aux Cathares vis-à-vis des « croyants », une complaisance qu'ils n'avaient pas, et la vie plus ou moins « dissolue » de quelques-uns de ceux-ci a servi de prétexte; tout au plus, n'admettant pas la sainteté du mariage, pouvait-il leur être indifférent qu'un homme eût une femme, ou, comme le Comte de Toulouse Raymond VI, trois à la fois. La chose d'ailleurs n'était pas si rare, et considérée ou non comme licite, selon des principes qui échappent à des esprits maintenant passés par le cartésianisme.

À l'inverse, le risque d'anéantissement de l'espèce, qu'on les a accusés de faire courir à l'humanité, n'existait pas plus de leur chef que celui des religieux orthodoxes soumis aux mêmes restrictions. Et c'était vraiment faire à la nature humaine une confiance abusive que d'escompter qu'une idéologie, quelle qu'elle soit, la conduirait si aisément à renoncer à elle-même...

L'ÉTAT SOCIAL DU CATHARISME LANGUEDOCIEN

Il nous apparaît d'ailleurs nécessaire de souligner que ce dogme sévère et cette morale hautaine, pour être universellement respectés, pour servir en quelque sorte de drapeau à toute une population, n'étaient pas, certes, accessibles à tous. À l'ombre d'une tolérance admirable, dont

l'esprit de fraternité et la dignité se font sentir dans nombre de réponses aux interrogatoires de l'Inquisition, et sous l'influence du vieux syncrétisme méditerranéen, semblent avoir fleuri nombre de croyances hétérodoxes, parfois proches, parfois éloignées du Catharisme, issues des innombrables hérésies des premiers siècles, demeurées latentes, de séquelles de paganisme, de magie pure et simple. On peut en conclure que la quasi-totalité des gens de langue d'Oc était tolérante (l'anéantissement de cet esprit est bien la catastrophe du XIII^e siècle), que la majorité était, sinon hérétique, du moins volontiers hétérodoxe (ne pas l'admettre serait récuser les témoignages de tous les contemporains), mais, au sein de cette majorité, tous, certes, ne pouvaient se réclamer d'un Catharisme authentique.

LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

Cet état de choses ne pouvait pas ne pas inquiéter l'Église. Elle employa la prédication, qui fut mal reçue; saint Bernard lui-même n'essuya guère que déceptions. Mais on n'était plus au temps où saint Martin considérait comme une hérésie elle-même la répression par la force de l'hérésie. Partout, les bûchers brûlaient volontiers pour les « égarés ». Dès 1022, les néo-manichéens avaient subi à Orléans le supplice du feu. Mais, ici, on se heurtait à la sympathie des populations, à la tolérance des princes, dont certains, tel le Comte de Toulouse Raymond V, se contentaient de déplorations molles et peu convaincues, et d'autres, tels les Vicomtes d'Albi, Béziers et Carcassonne, les puissants et peu accommodants Trencavels, transformaient ouvertement cette tolérance en protection.

En 1209, à la suite de dissensions violentes avec le Comte de Toulouse Raymond VI, le légat Pierre de Castelnau fut assassiné. On en accusa le Comte, qui, somme de faire amende honorable, se soumit, et reçut publiquement les verges à Saint-Gilles du Gard. Mais son neveu, le jeune Vicomte de Béziers Raymond Roger Trencavel, résista et attira sur lui l'orage : les barons du Nord, croisés à l'appel du Saint-Siège. Depuis la prise de Constantinople par le Latin, la notion de croisade s'était certes dégradée, et elle devait

se dégrader davantage encore jusqu'à ne plus défendre que les prérogatives temporelles du Saint-Siège (croisade contre l'Aragon en 1283).

Mais ce fut là le premier son du glas d'une haute idée : Béziers pris, toute sa population, orthodoxe ou hérétique, jusqu'aux enfants à la mamelle, passée au fil de l'épée, cela ne sût qu'emplir d'une joie avouée les chevaliers du Christ. Carcassonne prise à son tour, le jeune Raymond Roger prisonnier, assassiné, la question de dévolution de ses domaines se posa. Les grands Barons, le Duc de Bourgogne, le Comte de Saint-Pol, peu touchés des cris des peuples massacrés, sentirent leur honneur se réveiller à la pensée du procédé si peu féodal de déposséder un de leurs pairs. Il ne se trouva, pour n'en être pas dégoûté, qu'un assez pauvre seigneur d'Île-de-France, Simon de Montfort. C'était un homme héroïque, fanatique, mais plus encore avide, et qui sut plus tard se laisser tranquillement excommunier quand ses intérêts s'opposèrent à ceux de l'Archevêque de Narbonne. Huit années durant, il conquiert, perd, reconquiert, reperdit, ce Languedoc indomptable qu'avait repris en main le Comte de Toulouse, aidé de son jeune fils, celui qui devait être Raymond VII. Longue histoire, jalonnée de massacres, d'épisodes hideux. Les Barons croisés se lassaient, accomplissant tout juste leurs quarante jours d'ost annuel. Le roi de France, Philippe Auguste, ne bougeait pas, n'aimant que les entreprises sûres. En 1218, de Toulouse assiégée, un mangonneau, sorte d'énorme lance-pierres, manœuvré dit-on par une vieille femme, fracassa la tête du Comte Simon.

Il ne restait en Languedoc que le fils de Simon, Amauri, de peu de capacités, et dont le nom est encore employé, dans l'Aude et le Tarn, comme une peu flatteuse injure. Autour de lui, quelques barons, occupés surtout à tailler leur part de gâteau sur les biens de « faidits » (proscrit pour hérésie). En 1226, Amauri à bout de forces cédait ses « droits » au roi Louis VIII. Celui-ci n'eut qu'une promenade militaire à faire pour ramasser les fruits des sueurs de Simon. Mais il faut bien se garder de dater de cette époque la réunion du Languedoc à la France. Louis n'acquiesça que les anciennes possessions des Trencavels ; encore inféoda-t-il le sud de

l'Albigeois, l'actuel Castrais, à Philippe de Montfort, neveu de Simon. Les grands profiteurs de la croisade restaient les petits seigneurs dépossesseurs de « faidits ». Quant aux domaines des Comtes de Toulouse, ils ne devaient revenir à la Couronne qu'à longue échéance. En 1229, pris de lassitude, le Comte Raymond VII, se résigna par le traité de Meaux à marier sa fille unique, Jeanne, à un frère du jeune roi Louis IX, Alphonse de Poitiers, avec clause de retour à la Couronne, si Alphonse et Jeanne mouraient sans enfants. Ce qui se produisit en 1271.

Sans cette faiblesse, que la situation politique et militaire n'imposait d'ailleurs même pas, sans les circonstances fortuites qui firent mourir Raymond VII et Jeanne de Toulouse sans enfant mâle, cette réunion, où l'on a voulu voir le but providentiel de la Croisade, n'aurait pas lieu. La fin est ici vraiment trop éloignée du moyen pour lui constituer seulement une ombre de justification.

Quoiqu'il en soit, on n'en avait pas fini avec le Catharisme, et le Languedoc n'avait pas fini de subir les conséquences de sa sympathie pour lui. Indépendant ou royal, il eut à subir la longue, l'odieuse oppression inquisitoriale.

En 1204, alors que l'hérésie florissait partout en Languedoc, un chanoine régulier du Chapitre d'Osma, en Espagne, accompagnait son Évêque Dom Diégo, en route pour Rome, et traversait le Languedoc. Il s'appelait Dominique de Guzman. Témoin du règne incontesté de l'hérésie, il fut aussi de l'échec des missions cisterciennes. Il observa, considéra la vie austère des « bonshommes » (ainsi qu'on appelait les Cathares), le faste des moines de Cîteaux, et dit brutalement à ceux-ci qu'ils ne conquerraient point les âmes tant que, en face de l'évangélique pauvreté des hérétiques, ils étaleraient leur luxe.

Montrant l'exemple, il se dépouilla de tout et se mit à parcourir le Languedoc, prêchant, disputant, fondant enfin le monastère de femmes de Prouilles, puis, selon une formule entièrement neuve et originale, l'ordre des Frères Prêcheurs.

À cet ordre, consacré dans l'esprit de son fondateur à combattre l'hérésie par la prédication, fut bientôt principalement confié, après la mort de Dominique, l'extirpation de

celle-ci par des procédés à la fois policiers et juridiques. Ils s'acquittèrent avec trop de zèle de cette mission que n'avait pas prévu leur père spirituel : et si, au Nord de la Loire, le nom des Dominicains s'attache partout, au XIII^e siècle, à une éclatante renaissance théologique et philosophique, il demeure lié pour cette période en Languedoc, à la terrible notion d'inquisition. Un peu sommairement d'ailleurs, car des Franciscains leur étaient adjoints. Mais l'histoire populaire généralise, et n'a retenu de leurs rivalités avec les Frères Mineurs que le nom du Frère Bernard Délicieux, qui, au début du XIV^e siècle, haussa le drapeau de la tolérance religieuse, souleva le Languedoc contre l'oppression inquisitoriale, et, après avoir frôlé la réussite, paya son entreprise de sa liberté et de sa vie.

En 1244, la prise de Montségur avait anéanti la résistance politique et militaire. Mais de nombreux indices donnent à penser que dans certains réduits, le feu couvait encore. Le grand schisme d'Occident trouva par son caractère anti-romain un grand accueil en Languedoc, et, fait absurde en soi mais significatif, y conserva des sectateurs quatre-vingts ans après son extinction. Et ce n'est pas par hasard que, en dépit d'antinomies dogmatiques évidentes, le protestantisme recouvrit exactement les zones d'extension du Catharisme.

S'il convient de réduire à ses justes proportions le rôle trop enflé de la Croisade dans la réunion du Languedoc à la France, réunion qui eut pu, comme pour la Provence, s'accomplir par de tout autres moyens, il n'en restait pas moins, répétons-le, que la face des choses changea après elle. Si, pour la plupart, les aspects de ces changements sont négatifs, si l'on doit déplorer l'anéantissement d'une culture, la mort d'une liberté de pensée qui ne sera plus retrouvée avec la même sérénité, le Catharisme avait donné à la Chrétienté une leçon dont elle sut, sur certains points, profiter.

Ce n'est pas pour rien que l'histoire des débuts de la prédication dominicaine montre le chanoine d'Osma donnant et

recevant lui-même la leçon de pauvreté et d'humilité des « bonshommes ». Ce n'est pas pour rien que c'est dans le Nord de l'Italie, où fleurissait également l'hérésie, que se fonda l'autre grand Ordre Mendiant, les Frères Mineurs. Par la leçon des hérétiques, l'esprit de pauvreté était rentré dans l'Église.

Le haut degré de culture des méridionaux mit en lumière enfin cette évidence que la science ne pouvait plus rester confinée dans les monastères et l'Université. Autre chose était d'imposer des vues dogmatiques à un souverain qui, comme Philippe Auguste, ne savait pas lire, autre chose d'en discuter avec des Seigneurs de vieilles cultures. On a plaisamment dit des Rois Francs qu'ils étaient trop peu chrétiens pour être hérétiques. On pouvait dire des premiers capétiens qu'ils ignoraient trop la théologie pour risquer d'errer. Nous assistons donc à une sorte de laïcisation de la pensée, et la fondation des Tiers Ordres en est caractéristique sur le plan religieux.

D'autre part, le Saint-Siège avait pris, à la faveur de la répression de l'hérésie, l'habitude d'intervenir dans les affaires temporelles des souverains. Pour en avoir tiré profit, le capétien n'était pas d'humeur à accepter pour son compte cette ingérence, et, de sa réaction, naît avec éclat, au début du XIV^e siècle, ce qui devait être le gallicanisme. Il n'aura pas fallu un siècle pour que soient rendus sur la face du vieux Pape Boniface VIII, les coups reçus par Raymond VI sous le portail de Saint-Gilles. La fleur de la vieille civilisation occitane était peut-être morte, mais ses graines avaient essaimé et fait germer ailleurs des essences qui, jusque là, lui avaient été spécifiques.

Le Catharisme, dont le rôle a été déterminant sur le cours de l'Histoire, est pourtant bien mal connu : objet de polémiques passionnées qui ne sont pas encore éteintes, défiguré autant par ignorance que par malveillance, c'est bien déformée que son image nous est parvenue, et les récentes recherches dont il a été l'objet nous la restituent seulement lentement et imparfaitement.

Chapitre premier :

Le Catharisme

LES ORIGINES

Nous allons nous défaire d'abord d'habitudes de langage que nous ne considérons pas comme correctes. Nous ne connaissons, en histoire impartiale, ni hérétiques, ni hérétiques. Nous n'userons pas non plus du nom de « parfaits » dont on accable les cathares initiés, pour les taxer d'orgueil, alors qu'ils voulaient être simplement des chrétiens, ainsi que l'établissent leur rituel, des dépositions écrites remises aux inquisiteurs et même la Somme de Raynier Sacconi, qui leur donne les noms de cathares (c'est-à-dire de purs) et de chrétiens. Le peuple les connaissait comme chrétiens et bonshommes.

Remontons maintenant un instant le cours des siècles avant notre ère, vers ces contrées de la Perse antique où vécurent les plus authentiques représentants de la race aryenne. Depuis les origines, nous y voyons les hommes pénétrés d'un sens aigu pour le problème du mal qui sévit sur la terre ; ils ressentent comme des réalités l'opposition du bien et du mal, la lutte de la lumière du soleil contre les ténèbres, qui s'exprime à leurs yeux par le combat d'Ahura Mazda contre Ahriman. L'homme lutte pour la victoire du bien sur le mal et même pour la conversion finale du principe mauvais, d'Ahriman, à la bonne parole de Dieu, de sorte que les deux principes subordonnés à un Dieu suprême, éternel, bien qu'opposés dès l'origine des temps, se rejoindront. Il n'y avait vraiment pas de dualisme absolu dans cette conception religieuse qui a stimulé au plus haut point l'activité humaine.

En 215-216 après J.-C., naquit en Perse, Manès, un iranien qui fut doué de qualités rares. Il acquit de vastes connaissances, pénétra les mystères des grandes religions de Zoroastre et du Bouddha, les doctrines des philosophes de Chaldée, d'Égypte et de Grèce, et, adoptant le christianis-

me comme la synthèse vivante et la manifestation des anciens mystères, il proposa d'abord aux perses et ensuite à tous les peuples, par ses envoyés, une religion universelle qui pénétrait tous les dogmes et donnait à Jésus la place centrale.

Manès reprit la doctrine des deux principes du bien et du mal, des deux racines qui sont à l'origine de la vie terrestre. Il décrivait, en des mythes qu'on peut comparer à ceux de Platon, mais qu'il expliquait en ses écrits avec une logique précise et une grande force de pensée, la vie de l'homme primitif qui était un pur esprit dans le monde céleste, l'assaut des puissances des ténèbres, la formation au sein de ce monde lumineux d'une matière dense et obscure, la descente des âmes humaines dans cette matière, en un mot, la constitution des êtres humains terrestres sous l'action des forces divines du Verbe, qui leur donnaient leurs formes et des forces des ténèbres de Satan qui apportaient la matière. Il ne s'agissait pas là cependant de deux dieux opposés, mais comme le disait Faustus de Milève à Saint Augustin, d'un seul Dieu et de l'explication du mal par l'effet de la matière communément appelée le Démon.

Descendus dans un monde mauvais, les hommes devaient y transformer le mal en un plus grand bien par la patience et par l'amour. Deux moyens de libération s'offraient à eux :

Le premier était dans l'éveil de la conscience par les souffrances supportées à travers des vies successives, dans l'effort de l'âme douloureusement placée entre les impulsions du bien et celles du mal ; mais il n'était qu'une préparation, il permettait à tous les hommes de trouver un jour la voie du salut.

Le second consistait à se purifier résolument de l'esclavage des sens, à reprendre conscience, par une initiation

graduelle, de l'état spirituel qu'on avait quitté et à recevoir ensuite librement l'aide efficace du Christ.

Manès, accueilli par Shapour 1^{er}, Roi de Perse, écrivit ses ouvrages pour éviter que ses doctrines fussent déformées ; il résumait et expliquait dans le sens du christianisme les doctrines des fondateurs de religion qui l'avaient précédé ; il y ajoutait ses lettres comme un don personnel et les Képhalala (les Chapitres) comme un don de l'Esprit. Plus missionnaire que fondateur de religion, il suivait l'exemple de l'apôtre Saint-Paul dans sa correspondance et ses voyages. Son message fut transmis en langues populaires, de tous les pays. Manès fut livré au clergé, issu d'une tribu mède, qui avait le privilège du sacerdoce ; l'Église sassanide constituait une religion d'État qui prétendait à une domination absolue dans l'empire perse ; des commissions d'inquisition y furent instituées. On a rapporté que Manès fut condamné comme « hérétique » par le Grand Prêtre à la suite d'une controverse publique, en tout cas il fut mis à mort en 276. Les manichéens répandus dans les empires d'Orient et d'Occident, furent à leur tour persécutés et leurs livres brûlés, sauf au huitième siècle dans l'empire ouïgour de l'Asie Centrale. Nous retrouvons cependant encore quelques-uns des apocryphes dont ils se servaient, chez les bogomiles ou cathares de Bulgarie. Les traits essentiels de la doctrine manichéenne reparaissent dans la « Cène Secrète », qui affirme le monisme par l'origine divine de Satan, ainsi que dans les mythes de la formation de la terre et de l'homme terrestre.

Il est vrai qu'on a distingué deux courants principaux chez les cathares bogomiles, celui de Dugunthie, probablement la Dragovicie en Thrace et en Macédoine, surtout en rapport avec les pauliciens venus de l'Ancienne Albanie du Caucase et d'Arménie, et celui de Bulgarie passé dans celui de Concorrezo en Italie et plus apparenté aux messaliens ou euchytes venus de Syrie, mais il est évident que le courant primitif de l'Ordre ou École d'Albanie qui avait une apparence dualiste répondait à la mentalité des peuples orientaux et slaves ainsi qu'aux croyances populaires, tandis que le second de l'Ordre ou École de Bulgarie, plus phi-

losophique et révélateur de la Doctrine secrète, rattachait dès l'abord au Dieu suprême l'origine de Satan. Il était bien connu des Albigeois, ainsi qu'en témoigne « la Cène Secrète » dont le texte se trouvait dans le recueil de l'Inquisition de Carcassonne. Tous deux posaient le problème du mal, mais aucun n'était au fond dualiste absolu. Ils admettaient le salut final des âmes humaines, ainsi que celui des anges déchus, alors que les prédicateurs catholiques enseignant la damnation éternelle aboutissaient à un dualisme radical entre le ciel et l'enfer selon la doctrine de Saint Augustin.

DOCTRINES RELIGIEUSES ET MORALES

Il est surtout intéressant de connaître l'attitude religieuse et morale des cathares du Midi de la France. Nous y verrons la cause même du développement du catharisme et des croisades qui l'ont arrêté, nous rappellerons ensuite ces événements et nous en rechercherons les conséquences.

Il y avait deux sortes d'adhérents au catharisme, celle des croyants et celles des purs chrétiens. Les croyants entendaient la prédication des ministres et recevaient leurs conseils ainsi qu'en témoigne le manuel de confession qui est au début du rituel occitan, mais les doctrines cathares n'étaient pas codifiées par des conciles, elles ne s'imposaient pas à la foi aveugle des fidèles.

Les caractères essentiels du catharisme étaient dans l'application d'une méthode particulière de connaissance spirituelle, dans le désir de libération de l'individualité humaine et dans la réalisation de la fraternité chrétienne au cours des vies successives. La connaissance de la constitution triple de l'homme comme esprit, âme et corps que nous trouvons dans le manichéisme primitif, était fondamentale. Les cathares l'étaient de l'autorité de Saint-Paul. Nous remarquons que les mythes de la création de la terre et de la descente des âmes dans des corps terrestres s'apparentent à ceux de Platon. Nous voyons déjà dans le platonisme cette apparence de dualisme entre l'esprit et la matière, qui se résout dans le monisme du Bien suprême.

me parce qu'elle n'est que passagère. Nous trouvons dans le rituel cette expression de pessimisme à l'égard de la vie terrestre actuelle : « Ô Seigneur n'aie pas pitié de la chair née de corruption, mais aie pitié de l'esprit qui est emprisonné » - « no aias merce de la carn nada de corruptio, mais aias merce del esperit pausat en carcer... » , mais ce pessimisme est dominé par l'espoir de trouver à travers des vies successives la voie du salut, de faire la conquête de nouveaux corps spirituels et d'une terre nouvelle.

La doctrine des vies successives est une caractéristique très nette du manichéisme qui fut en quelque sorte en Occident comme un pythagorisme ou un platonisme chrétien. Jean de Lugio, docteur cathare italien, enseignait la doctrine des réincarnations et nous la retrouvons chez les cathares du Midi de la France. On sait aussi que leurs ministres se formaient en suivant les cours des Universités, ils connaissaient les controverses des philosophes de l'école de Chartres. Ils s'apparentaient visiblement aux platoniciens de cette école : l'homme était rattaché à l'univers, il s'agissait pour lui de reprendre contact avec l'Esprit et d'obtenir l'aide du Christ. Les habitudes de discussion des cathares rappellent celles de Socrate, mais ils avaient aussi sa connaissance directe du génie intérieur, de l'Esprit, et la connaissance du Logos, du Verbe universel, développée par Platon, c'est-à-dire la connaissance de l'Esprit consolateur et du Christ cosmique annoncés par Manès.

MÉTHODE DE CONNAISSANCE

Les croyants qui se préparaient à l'initiation par des pratiques de jeûne, les cathares qui y persistaient pendant quarante jours après leur initiation et qui les reprenaient avant les grandes fêtes religieuses, n'avaient certainement pas pour but la recherche des souffrances, mais le détachement des sens qui facilite la méditation. La connaissance des doctrines considérées comme des indications et surtout les méditations sur l'Évangile de Saint-Jean, avaient pour but d'amener une expérience religieuse. En effet, au cas de discussion sur un point de doctrine, les ini-

tiés s'en remettaient à la vue directe du livre de Dieu ainsi que l'exemple en était donné par la « vision d'Isaïe ».

Il ne faut donc pas voir, dans leur rite de l'imposition des mains, appelé Cossolament, en langue d'oc, ou Consolation, un sacrement qui fût considéré comme capable de créer un état de pureté, mais au contraire, le signe que le premier stade de cet état était atteint et permettait à l'initié de reprendre contact consciemment avec l'Esprit consolateur, grâce à l'imposition des mains toute spirituelle du Maître intérieur, ainsi que l'âme pouvait le faire au moment de la mort. Manès expliquait le rite de l'imposition des mains comme le signe d'une rencontre qui se produit par l'initiation aussi bien qu'au moment où l'âme se dégage du corps physique par la mort.

C'est par ces principes essentiels que nous rechercherons le sens du rite de la Consolation des mourants, qui paraît pour la première fois chez les cathares dans l'histoire du manichéisme. On sait que les croyants (qui n'étaient pas encore prêts à renoncer au monde), demandaient à recevoir la Consolation quand ils sentaient approcher la mort. Ils convenaient même à l'avance avec les ministres cathares que la Consolation leur serait ainsi donnée. On adresse souvent à cette pratique le reproche que lui fait P. des Vaux de Cernay : les croyants espéraient se sauver sans restitutions, sans confession ni pénitence, pourvu qu'à l'article de la mort ils pussent dire un « Pater Noster » et recevoir de leur Maître l'imposition des mains. Nous verrons pourquoi, dès le début du X^e siècle, certains croyants, ont pu suivre ce rite d'une manière superficielle et superstitieuse, mais ce ne pouvait être qu'une attitude de croyants vulgaires. Les cathares n'ont pas institué ce rite ainsi ; la Consolation n'était pas un sacrement, mais le signe de l'expérience de l'Esprit que faisait l'initié après des abstinences et un effort sincère, décisif, de pureté. La Consolation des mourants donnée sur la promesse de bien faire à l'avenir, était un enseignement, un avertissement de l'expérience de l'esprit par laquelle l'âme allait passer après la mort. Les cathares n'aspiraient pas à un ciel contemplatif comme celui des catholiques à qui on ne parlait plus de vies successives, ni à un nirvana comme celui

des bouddhistes qui désiraient échapper le plus vite possible aux réincarnations. Remarquons cette indication donnée sur le danger d'une envolée trop rapide vers le ciel et la nécessité d'une vie terrestre chrétienne pour le salut : « Depuis que le Fils de Dieu est venu en ce monde et a souffert la mort pour sauver les brebis et le peuple d'Israël, Lucifer est monté au ciel pour y tromper les hommes... ». Le croyant devait donc réparer ses fautes dans une nouvelle vie terrestre s'il n'entrait pas dans le groupe des élus par une pureté qui préparaient à une activité d'un nouveau genre. La preuve précise que la Consolation des mourants n'était qu'un signe provisoire, c'est qu'elle n'était pas tenue pour définitive, au cas où le Consolé recouvrait la santé, et le malade n'était naturellement pas soumis au jeûne des initiés. Le rituel se termine en effet par ces mots : « Si le malade survit, les chrétiens doivent le présenter à l'Ordre et prier qu'il se console de nouveau le plus tôt qu'il pourra ; et qu'il en fasse sa volonté ».

Au cas de mort, il ne pouvait en être ainsi que par un effort de pureté dans une vie terrestre future. La rémission des péchés ne pouvait pas être prise à la lettre d'une manière sacramentelle et aller sans réparations réelles. Nous ne pensons pas qu'il y ait eu un vrai manichéisme, ni un vrai catharisme sans la compréhension exacte du but des vies successives. Il fallait en somme arriver au salut par un véritable état de pureté chrétienne au cours d'une existence terrestre et pratiquer réellement des abstinences qui n'étaient pas imposées aux mourants. Cet état seul amenait à l'initiation.

Ce n'était d'ailleurs là que le premier pas de la pureté. Nous avons déjà indiqué le sens du rite de la Consolation, sur les données de R. Steiner que confirment aujourd'hui les « Chapitres » de Manès ou de ses disciples immédiats. On trouve décrits dans cet ouvrage, avant l'imposition des mains, les signes préliminaires qui reparaissent à l'occasion de la Consolation des cathares : le salut de paix ou appel, la remise de la règle aux croyants, ou transmission de la doctrine, le baiser de fraternité, la vénération des élus. Les trois phases de la purification ou de la transfor-

mation des corps, ainsi que de la terre elle-même étaient signifiées par les trois sceaux que nous avons retrouvés chez les cathares par un commentaire de la « Cène Secrète », dans l'imposition des mains, la fraction du pain, et la remise du vêtement. Pour cette réalisation l'aide du Christ était nécessaire et les élus devaient pouvoir se réincarner pour remplir leur mission.

L'essentiel de la Christologie des grands gnostiques, celle de Manès, comme celle qu'on trouve dans Pistis-Sophia, est dans la manifestation du Christ cosmique en un corps humain d'une nature particulière, un corps pris d'une partie d'Adam restée pure et retrouvée par le grand initié Jésus après une série de vies successives. Nous découvrons cette doctrine chez les cathares de l'École de Bulgarie et nous voyons aussi chez eux la connaissance exacte de la nature de Jéhovah qu'ils ne confondaient pas avec Satan. Leur christianisme surmontait et dépassait certes le judaïsme, mais il n'ignorait pas le rôle du peuple juif et de ses prophètes. À côté de cette doctrine, les opinions différentes qui sont soutenues par des cathares de l'École d'Albanie, ne peuvent s'expliquer que par une attitude dont nous voyons la trace chez Faustus de Milève, l'évêque manichéen connu par ses controverses avec Saint Augustin. Faustus était un polémiste avisé et un orateur de talent ; on trouve dans ses « Capitula », un intéressant chapitre sur le dieu des manichéens, mais il était plus raisonneur que voyant. Il était nourri de la culture gréco-latine, plus rationnelle qu'intuitive ; on remarque son ironie socratique, son esprit critique à l'égard de la Bible des Juifs et même à l'égard de passages interpolés des Évangiles. Il ne veut retenir que ce qui est pur et reconnu par l'Esprit, mais le Paraclet mis à part (ainsi que l'indique P. Monceaux, sa critique est toute rationnelle).

Il s'inspirait surtout pour sa polémique d'un ouvrage d'Adimante, disciple direct de Manès. Il connaissait sans doute aussi ceux de Manès, comme l'Épître du fondement, le Livre du Trésor et la lettre à Ménoch. Saint Augustin lui-même en donne quelques citations sans qu'il soit sûr qu'il les ait connus directement lui-même. Ces ouvrages étaient d'ailleurs exotériques, ils décrivaient par

des mythes la lutte des deux principes, de la lumière et des ténèbres, ainsi que l'action salvatrice du Christ cosmique. Contrairement à ce qu'a écrit P. Alfaric, nous pensons avec le manichéen Secundus que Saint Augustin n'a jamais pu pénétrer les arcanes de la doctrine manichéenne, car il n'était qu'auditeur et non initié.

Faustus, qui a fait ressortir l'unité divine du Père Tout-Puissant, du Christ son Fils et de l'Esprit-Saint, développait surtout la doctrine exotérique, très connue dans l'antiquité, des deux principes et du Christ cosmique, Dieu de la Lumière. Bien qu'il ait distingué le Christ cosmique de Jésus passible, il rejette la généalogie de Jésus ; on ne trouve pas chez lui la doctrine de l'origine divine de Satan, ni la manifestation précise du Christ dans Jésus telle qu'elle sera enseignée comme un arcane, comme un grand secret par l'École cathare de Bulgarie, ni par suite la compréhension du rôle préparatoire du judaïsme. On peut y voir la source des exagérations de certains cathares contre les anciens prophètes, bien que les textes sacrés ne soient pas déformés par la polémique (ce sont les évangiles traditionnels que nous trouvons aux mains des cathares). Contre Saint Augustin qui veut croire aux affirmations de l'Église et comprendre ensuite, Faustus défend la liberté de croyance et ne veut croire que ce qu'il comprend ; une froide raison tend à remplacer la vision directe des réalités spirituelles qui était le fond du manichéisme ; à la foi d'Augustin s'oppose maintenant la raison critique et la lumière intérieure de l'âme.

La pensée de Faustus a traversé tout le Moyen Âge ; non seulement les manichéens de l'Espagne et du Sud de la France ont dû la connaître, mais on la trouve jusque dans l'attitude d'Abélard, qui est encore plus loin du manichéisme réaliste par sa théorie abstraite des concepts, mais qui cependant a lui aussi proclamé que le Paraclet, que l'Esprit, était l'inspirateur de l'âme religieuse, qu'on devait arriver à le connaître par une initiation personnelle et que l'amour chrétien en était le fruit naturel. Ainsi le désir de connaissance spirituelle était commun à tous les cathares, avec une tendance qui venait de la culture gréco-latine elle-même et qui s'opposait chez certains catha-

res plus radicalement que chez d'autres à la foi catholique.

LA LIBÉRATION DE L'INDIVIDUALITÉ HUMAINE

Un autre caractère essentiel du catharisme était dans la volonté de la libération de l'individualité humaine. Or le Midi de la France dont la civilisation était si libérale, était mieux préparé que le Nord à la propagation de doctrines qui étaient la plus complète expression de l'indépendance d'esprit de ses habitants. Sans doute des évêques assistés de leurs coadjuteurs, les fils majeurs et les fils mineurs ainsi que de nombreux diacres, administraient les Églises cathares. Il est probable qu'il y avait aussi des anciens, selon le terme du rituel, pour diriger les cérémonies, mais les chrétiens cathares avaient aussi la possibilité, en cas de nécessité, de prêcher, de conférer la Consolation et de présider les assemblées. Il n'y avait pas de différence essentielle entre eux. Il est possible qu'il en fût de même des femmes cathares et qu'il y ait eu des diaconesses. On peut le penser avec Doellinger. Les cathares reprochaient en effet à l'Église romaine de n'avoir plus de ces diaconesses qui pourtant, selon Saint-Paul, ne devaient pas manquer à la véritable Eglise (Paul – 1 – Tim. 5-9). Doellinger précise : « Les cathares avaient aussi des diaconesses qui vraisemblablement étaient ordonnées par l'imposition des mains ». Chaque communauté devait en avoir au moins une. Sacconi dit en effet qu'en cas de nécessité, un cathare pouvait donner la Consolation, ce qui confirme le renseignement de Moneta sur les diaconesses qui pouvaient, ainsi que les diacres, diriger des hospices et y accueillir leurs coreligionnaires. Leur rôle aura été moins visible, ce qui expliquerait qu'on n'en trouve pas de trace dans les documents de l'Inquisition. Il reste acquis, en tout cas, qu'il n'y avait pas de différence essentielle ou de puissance entre les évêques et les simples chrétiens cathares, puisque leur consécration par l'imposition des mains n'était pas un sacrement indélébile ; elle ne leur conférait honneur et vénération que lorsqu'ils remplissaient dignement leurs fonctions. De même que chez les premiers manichéens, elle ne valait rien chez les Maîtres qui la mé-

prisaient en péchant gravement contre Dieu. Les bons et purs chrétiens n'étaient pas adorés, mais vénérés par les croyants qui s'inclinaient profondément devant eux et qui recevaient leur bénédiction. Le mot de « méloirer » - vénération - est exactement employé par des témoins comme par le rituel cathare occitan, et l'Adoremus est réservé à Dieu dans les mêmes termes que ceux du rituel latin de Florence : Adoremus patrem et filium et spiritum sanctum. C'est donc à tort que les écrivains catholiques ont appelé adoration le rite du méloirer. La vénération s'adressait d'ailleurs seulement à l'Esprit du chrétien, ainsi que l'a reconnu l'inquisiteur Bernard Guy.

Il est évident que l'égalité essentielle des chrétiens cathares entre eux et quel que fût leur sexe, assurait leur liberté spirituelle. La possibilité pour tous de participer aux rites ne laissait aux anciens, aux diacres et aux évêques, que des fonctions administratives et non des fonctions sacerdotales dogmatiques analogues à celles des prêtres de l'Église romaine. Le caractère intérieur, individuel, du christianisme, son but de libération de l'individualité humaine, a bien été remarqué par Alphandery chez les hétérodoxes du Moyen Âge ; c'est surtout chez les cathares qu'on peut le trouver : « Dès ce moment, a-t-il remarqué, tout homme quel qu'il soit, pourra se sentir l'auteur de sa propre rédemption, en lui naîtra, vivra et souffrira Jésus, et, en ce sens, le mysticisme laïque du début du XIII^e siècle marque un grand progrès dans le développement de la personnalité humaine ».

LA FRATERNITÉ CHRÉTIENNE

(La question de l'endura).

Est-ce à dire qu'une tendance individualiste et un état de pureté détachant du monde un nombre restreint d'élus mettait en danger la société humaine ? - le prétendre serait méconnaître la doctrine des chrétiens cathares sur l'évolution humaine. Nous avons vu qu'ils ne cherchaient pas à se perdre dans un ciel contemplatif ; les croyants chez les cathares, comme les auditeurs chez les manichéens primitifs, devaient vivre de même que les autres

hommes à travers des vies successives jusqu'à ce qu'ils eussent réparé leurs fautes et qu'ils eussent atteint l'état de pureté, l'état d'élection. Les purs, les élus préparaient la Société future pour une Terre nouvelle.

La loi ancienne, la loi de l'Ancien Testament, est la loi du mariage et des renaissances, elle continue à régir l'humanité jusqu'à la transformation de la Terre ou fin du monde actuel. La loi du Christ est dans le détachement des sens, mais à la question précise de savoir si l'on ne doit pas se marier, la « Cène secrète » répond par la parole de Jésus sur les eunuques volontaires « à cause du Royaume des Cieux » (Matthieu, 19, 12). Les cathares citaient, à l'appui de cette opinion, les passages des Évangiles de Matthieu et de Luc sur les ressuscités qui seront comme des anges dans le ciel. Les purs, les élus, préparent sur Terre et dans un paradis provisoire, entourant et pénétrant la Terre actuelle, la Jérusalem céleste, la Terre nouvelle et encore invisible pour laquelle le Christ est venu et s'est sacrifié – Terre sur laquelle les âmes, délivrées de la matière et de la séparation des sexes, retrouveront de nouveaux corps spirituels qui permettront enfin de réaliser une vraie fraternité.

Les cathares n'admettaient pas le sacrement du mariage parce qu'ils voyaient le vrai mariage religieux dans l'union de l'âme avec son esprit, mais ils ne combattaient pas le mariage civil, ni la famille ; il n'y a pas non plus de preuve qu'ils se soient prononcés contre la propriété individuelle. Préparant une société purement chrétienne, ils reconnaissaient cependant logiquement la nécessité de la famille, puisque les âmes devaient se réincarner jusqu'à leur purification, et la fin du monde terrestre actuel, par une transmutation de la matière ; ils soutenaient activement les croyants au cours de leur existence familiale. Ceux d'entre eux qui recevaient la Consolation étaient autorisés, le cas échéant, par leurs conjoints ; on peut citer le cas célèbre de Philippa, femme du comte de Foix Raimond Roger.

Il est vrai que les inquisiteurs ont recueilli des excès de langage de quelques cathares sur les rapports conjugaux, mais ainsi que le remarque Ch. Molinier, ils ont pu les em-

prunter aux premiers chrétiens et à leur zèle pour la chasteté ; leurs critiques étaient d'ailleurs justes quand elles s'appliquaient à des excès immoraux dissimulés par le mariage. L'ascétisme libre des cathares ne comportait pas la vie dans des couvents fermés, il ne mettait pas plus en danger la société laïque que ne le faisaient le célibat des prêtres et l'ascétisme monastique approuvés par l'Église romaine. Qu'on lise donc les violentes invectives que Pierre Damien adressait aux femmes des prêtres dans sa propagande pour le célibat et on sera édifié. Il en est de même de leur doctrine sur le serment, d'ailleurs conforme à celle des Évangiles ; ils voulaient remplacer la contrainte du serment par le goût de la vérité et l'absence de tout mensonge ; les chrétiens cathares en donnaient l'exemple, mais les seigneurs féodaux ne prenaient rang parmi eux que si leurs suzerains les déliaient de leur serment. D'ailleurs les prélats catholiques, même seigneurs temporels, prêtaient-ils ce serment, et l'Église romaine n'a-t-elle pas autorisé les tertiaires franciscains à le refuser ?... L'opposition des cathares à la peine de mort et leur abstention de toute guerre, leur désir d'une répression pénale éducative, ne mettaient pas non plus en danger immédiat la société féodale du Moyen Âge, mais préparaient l'avenir encore lointain de l'humanité. Ainsi que le dit Ch. Molinier, on s'est donné beaucoup de peine dans une certaine école historique pour démontrer le caractère antisocial des doctrines albigeoises. « Nous ne pensons pas qu'on y ait vraiment réussi ». Elles étaient au contraire largement humaines et sociales. Les cathares se libéraient évidemment des morales étroites et peu chrétiennes au nom desquelles on voudrait les juger encore.

Cependant des historiens, adversaires ou même partisans des cathares, ont affirmé que par désir de quitter le monde, ceux-ci pratiquaient le suicide en se privant de nourriture, c'est-à-dire en se mettant en « endura ». D'abord on n'a aucune preuve que les cathares aient conseillé le suicide et les Sommes contre les « hérétiques », n'en parlent même pas ; la fuite de ce monde n'est pas compréhensible, elle est impossible avec la nécessité des réincarnations. D'ailleurs les cathares n'admettaient aucune violence.

Nous ne faisons aucun cas de passage contraire interpolé par le jésuite Gretser dans son édition de la Somme de R. Sacconi, passage qui n'existe pas dans le texte primitif édité par Martène et Durand. Ch. Molinier a résolu cette question au point de vue historique, sa démonstration est catégorique. Il prouve, dans son étude sur « l'endura », qu'il n'y avait que deux cas et pas davantage dans lesquels les cathares se privaient de nourriture : celui assez rare où ils voulaient échapper aux tortures de l'Inquisition, et se soustraire à la mort terrible du bûcher (on conviendra que ce ne fut pas là un suicide volontaire), et le cas où cette abstinence était imposée aux mourants comme condition de la Consolation, pour éviter avec la guérison possible une rechute dans des mœurs mauvaises (il a fallu pour cela que la Consolation fût considérée comme une sorte de sacrement qui assurait le passage du mourant dans un lieu céleste, il a fallu qu'on arrivât à une idée superstitieuse de ce rite et qu'on en soutint le prestige avec fanatisme).

Ch. Molinier établit que cette pratique était atténuée du fait que la Consolation était donnée seulement à la dernière extrémité. Il précise surtout qu'elle a été limitée à l'Église cathare de Toulouse-Ax-les-Thermes, dirigée par Pierre Autier, à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, c'est-à-dire à la fin du catharisme. Parmi les documents de l'Inquisition connus, trois sources seulement rapportent des faits de ce genre, celles de Geoffroy d'Ablis, de Limborch, et de Bernard Guy, pour les époques indiquées. Jusqu'alors les malades consolés n'étaient pas soumis à un jeûne. Comment donc nous expliquer la pratique de « l'endura » ? Elle surprend d'autant plus que P. Autier, comme un autre des derniers ministres cathares, Belibaste, enseignait la doctrine des vies successives, mais il le faisait sans doute d'une manière imprécise et cette doctrine n'était plus exactement comprise. La philosophie d'Aristote avait pénétré dans les Universités au XIII^e siècle, elle y dominait dans la théologie scolastique et le platonisme n'y avait plus de représentants ; avec Aristote et l'Église catholique on ne considérait généralement plus qu'une vie terrestre et sa fin dans la béatitude céleste. On trouve de nombreux indices de pénétration des doctrines

aristotéliennes chez les cathares eux-mêmes ; celui-ci est le plus important : parmi les cathares, quelle que fût leur école, certains ne parlaient plus de vies successives, d'autres n'en tiraient plus les conséquences utiles. La Consolation était détournée par suite de son sens primitif, on y voyait une sorte de sacrement, elle n'était plus qu'une survivance superstitieuse, les croyants attendaient d'elle une entrée au paradis, d'où la mise en « endura », dans la région indiquée, pour éviter aux malades des occasions de chute avec la guérison.

Comment des historiens n'ont-ils pas discerné qu'il ne s'agit là que d'une pratique de la décadence alors que le

catharisme écrasé, rétréci, était défiguré par les persécutions ? Quand ils ont présenté la pratique de « l'endura » comme constante, ils n'ont décrit que le cadavre du catharisme et non sa réalité dans son devenir historique. Cette pratique a été contraire au texte même du rituel qui ne donnait à la Consolation des mourants aucun caractère définitif. En somme, il n'y a eu ni suicide individuel, ni suicide collectif dans la doctrine cathare et dans sa pratique constante durant des siècles. L'activité des cathares, leur action vivante et énergique, est la réfutation de l'erreur qui les représente avec beaucoup d'exagération dans ce qui ne fut que leur décadence.

Chapitre deuxième :

Le développement du Catharisme dans le Midi de la France

Les premières persécutions contre les cathares étant du début du XI^e siècle, à Orléans en 1017, à Monteforte (Italie) en 1040, il est vraisemblable que la diffusion du catharisme commença au X^e siècle par l'Italie, et le Sud de la France. Il vint de la Bulgarie et de la Dalmatie, de la Thrace, de la Macédoine, où les manichéens d'Orient avaient été refoulés en grand nombre. En effet, Montpellier, Narbonne ne le connurent pas de bonne heure ; la côte de la Méditerranée paraît avoir eu un rôle décisif dans sa diffusion. On peut en trouver le signe dans la Croix à branches égales des cathares qui décore les miniatures de leur rituel, et qui ressemble fort à la Croix Grecque que l'on peut voir sur un vase découvert dans les ruines d'Ensérune, près de Béziers. Cet indice est précisé par le fait que la Croix des manichéens dessinée en miniature près de la tête d'un initié de Turfan, au Turkestan oriental, se retrouve exactement dans la Croix du Languedoc dont chaque branche est ornée de trois perles, croix que nous voyons encore sur le sceau de l'Université de Toulouse comme dans les armes de cette ville.

OUVRAGES : CENTRE DE TOULOUSE ET D'ALBI

La fameuse école judéo-grecque et arabe de Tolède a pu avoir son influence. Il paraît cependant certain que les manuscrits de l'Orient utilisés en latin ou en grec, comme la Vision d'Isaïe et la Cène Secrète, ont été généralement traduits, selon l'habitude constante des manichéens, en langue du pays. Le premier monument de la littérature méridionale au X^e siècle est le poème sur Boèce qui rappelle la Consolation et l'initiation des bonshommes. Le rituel cathare et le roman spirituel de Barlaam et Josaphat

sont traduits en langue d'oc de la région de Toulouse, du Tarn et de l'Aude – probablement au centre littéraire et artistique de Toulouse ou à celui d'Albi qui a donné le nom d'Albigeois aux cathares du Midi de la France. Ces ouvrages rappellent les apocryphes connus des anciens gnostiques, mais le rituel porte la marque de la filiation chrétienne et le roman spirituel de Barlaam et de Josaphat celle de l'influence bouddhiste sur le manichéisme.

Ces débris retrouvés ne s'expliquent que par la synthèse de Manès qui apporta dans sa conception du christianisme, à la fois les gnozes, les sciences spirituelles de l'Occident et les doctrines principales des grandes religions orientales. Les manichéens avaient grand soin des manuscrits, les miniatures des fragments de livres et les peintures d'une grotte de Khotsho sont remarquables. Ne pourra-t-on pas en retrouver encore des traces et dégager leur influence sur l'art du Midi ? Nous en avons quelques indices.

CORRUPTION DES PRÉLATS CATHOLIQUES

Le développement du catharisme au XII^e siècle dans le Midi de la France a été favorisé d'abord par la civilisation libérale et brillante qui fleurissait dans cette région. Les races y étaient mêlées d'éléments Celtibères, romains, juifs et arabes. Ce mélange favorisait l'indépendance des esprits. Les nobles y étaient cultivés et chevaleresques, les bourgeois des villes étaient émancipés sous l'administration de consuls de leur choix, la poésie des troubadours y affinait le sentiment de l'amour courtois et préparait ainsi au pur amour spirituel. Au centre de la région était le comté de Toulouse aux importants domaines, et les prin-

cipales maisons seigneuriales étaient celles de Béziers-Carcassonne et de Foix. Les seigneurs étaient souvent en désaccord entre eux, mais ils avaient en face d'eux des prélats qui étaient des seigneurs temporels. En effet, les dotations qui constituaient d'importants biens de main morte aux paroisses et aux couvents, l'attribution de messes et de domaines seigneuriaux aux évêques, à l'instar des papes qui possédaient un domaine royal, faisaient des prélats des seigneurs et des princes temporels, qui ne prêtaient pas de serment à leurs suzerains ; ils n'étaient soumis qu'à leur seule justice ecclésiastique, au droit canon de l'Église romaine ; ils étaient exempts de la dîme et n'étaient pas contraints au service militaire. Ces prélats ne se souciaient que des biens de ce monde et de leurs intérêts politiques ; ils étaient aussi turbulents et aussi guerriers que les barons, et on n'est pas surpris que ceux-ci n'aient pas eu « plus de scrupules à dévaster les biens de l'Église que les biens séculiers ». On peut citer surtout Raymond VI, comte de Toulouse, qui confisqua de nombreux biens ecclésiastiques, ainsi que Raimond Roger, comte de Foix, et les vicomtes de Carcassonne et de Béziers. Il s'en suivait des violences contre les prêtres, mais « tout cela résultait presque nécessairement de la réunion sur une seule tête des caractères du seigneur féodal et du prélat chrétien ».

La corruption des mœurs du clergé était d'ailleurs générale à cette époque ; à l'usurpation du pouvoir temporel par les prêtres répondait l'emprise des seigneurs sur l'autorité spirituelle. Le trafic ou la vente des évêchés par les seigneurs ou par le roi sont courants dès le milieu du XI^e siècle. « Évêques simoniaques, clercs avilis par la débauche, seigneurs farouches et sanguinaires, femmes dévergondées, constituent au XI^e siècle un musée d'horreurs, tel qu'on n'en vit jamais dans l'histoire de l'humanité », écrit M. Fliche. Il est vrai que Grégoire VII, suivant les conseils de Pierre Damien, s'était efforcé de ramener à de bonnes mœurs le clergé régulier et de réformer la vie monastique, mais c'était en maintenant les possessions temporelles ainsi que le principe théocratique de l'autorité de l'Église sur les rois et sur les empereurs. D'ailleurs, St-Bernard, au XII^e siècle, ne cessa de dénoncer les vices qui régnaient

partout. Ces scandales ainsi que le voyaient bien les plus hautes autorités de l'Église, devaient favoriser le développement du catharisme.

PURETÉ ET DÉVOUEMENT DES CATHARES :

Leur mouvement dans le Midi de la France

Les cathares, en effet, voulaient essentiellement vivre dans la pureté et conformément à la morale chrétienne. Ils repoussaient les subtilités par lesquelles l'Église romaine soutenait la validité de ses sacrements même quand ils étaient accomplis par des prêtres indignes. Cependant, s'ils furent tolérés et même bien accueillis par les seigneurs du Midi, c'est vraisemblablement surtout parce qu'en vrais précurseurs des sociétés modernes, ils renonçaient aux pouvoirs temporels ainsi qu'à tous les biens de ce monde, dans une contrée aux mœurs civiles indépendantes. Ils n'inquiétaient pas les seigneurs qui les accueillirent, ils n'avaient ni biens de couvents, ni biens d'Église, ils se réunissaient dans de simples maisons qui servaient aussi d'hospices pour les malades et de maisons d'éducation pour la jeunesse. Ils attaquaient certes la puissance temporelle de l'Église romaine, comme contraire aux prescriptions des évangiles, de sorte que la plupart des seigneurs catholiques ou cathares du Midi les soutenaient ; mais il serait inexact de dire qu'ils formaient un parti politique. Il est vrai qu'un grand nombre de seigneurs du Midi adhéraient comme croyants ou sympathisants au catharisme, ainsi que les comtes de Foix, Roger Bernard, dont la sœur Esclarmonde y fut initiée, Raymond Roger qui permit à sa femme, Philippa, d'entrer dans l'ordre cathare ; mais les seigneurs catholiques comme Raimond Roger, vicomte de Béziers, et le principal chef du Midi, Raimond VI, comte de Toulouse, suivaient une politique anticléricale sans être cathares. Sans doute la Croix du Languedoc figurait sur le sceau de Raimond VI, comme sur celui du Chapitre des nobles de Toulouse, mais on ne peut pas retenir les affirmations tendancieuses de P. des Vaux de Cernay. Raimond VI affichait simplement de la sympathie pour les ministres cathares comme pour les ordres religieux. Il protégeait les Hospitaliers qui l'avaient reçu dans

leur ordre. Aucun de ces seigneurs ne recevait de direction politique des ministres cathares. Les violences, les guerres, étaient contraires à la doctrine des purs, et on ne peut décemment pas leur en attribuer la responsabilité. Ce serait arranger habilement l'histoire que de représenter ces violences comme la conséquence de leurs excitations perpétuelles contre le clergé.

Les cathares avaient le souci de vivre une vie pure, de s'abstenir de toute violence et de se dévouer à un ministère très actif. Ils vivaient en effet, d'ordinaire, sans résidence bien déterminée ; ils étaient sans cesse en voyage pour remplir leur apostolat, et leurs communautés n'étaient pas comparables aux couvents fermés de l'Église romaine. Leur pureté faisait l'admiration des populations du Midi de la France ; leur détachement de tout pouvoir temporel leur assurait le respect des bourgeois et des seigneurs ; leur dévouement comme éducateurs et médecins, comme ouvriers tisserands de chanvre et de laine, comme travailleurs des champs, leur gagnait la sympathie de tous ; mais si l'on n'a pas déjà vu le caractère actif de l'ascétisme des cathares, on pourra trouver paradoxale et inconcevable leur influence ainsi que leur action sur les populations du Midi de la France. M. Guiraud remarque qu'ils « étaient une élite admirablement formée pour la prédication et le ministère des âmes... » et que « la confiance du peuple allait à ces bonshommes qui ne vivaient que pour lui, prêts à tout instant à se dévouer à lui ». Schmidt avait déjà relevé qu'ils « étaient actifs, laborieux, hospitaliers, charitables, capables de toute espèce de sacrifice ; ils donnaient gratuitement aux pauvres ce que l'Église ne leur vendait que pour de l'argent ; ils prenaient soin de l'instruction de la jeunesse et du soulagement des indigents et des malades ; leur vie offrait l'exemple de la vertu rigide qu'ils enseignaient ; ils étaient en un mot, tout ce que la grande masse du clergé catholique dans ces contrées n'étaient plus ». Aussi les habitants du Midi de la France étaient-ils en majorité parmi leurs croyants. Le culte public avait cessé dans beaucoup d'églises catholiques qui demeuraient vides et tombaient en ruine.

Au milieu du XII^e siècle, les cathares avaient établi des Églises autonomes, indépendantes les unes des autres, et

dirigées par des évêques dont les centres étaient à Toulouse, Albi, Carcassonne, Agen et le Razès. Le plus célèbre de ces évêques a été Guilabert de Castres, qui déjà, en 1193, était signalé comme prédicateur et qui a été évêque de l'Église de Toulouse, centre le plus important de la région. Organisés comme nous l'avons indiqué pour remplir leur ministère, les cathares avaient créé dans le Midi un mouvement religieux important. Partout, ils tenaient librement leurs réunions, et prêchaient ; leur mouvement était plus profond que celui des Vaudois qui eut des analogies avec lui, surtout par son attitude évangélique et par ses rites. Il y a même eu d'assez nombreux prêtres catholiques dans le catharisme. Il s'en trouva jusqu'au monastère de Prouille, où le chapelain d'Amaury de Montfort fut en 1220 parmi les croyants cathares. Ceci a certainement été facilité par le caractère orthodoxe de la doctrine du rituel occitan : la renonciation au baptême d'eau et à l'Église romaine n'y est pas mentionnée, elle n'a pas dû être généralement imposée de la manière qu'indique Pierre des Vaux de Cernay.

LA RÉACTION CATHOLIQUE : SAINT-DOMINIQUE

Pour ressaisir les populations, l'Église romaine ne pouvait pas compter sur le clergé du Midi dont souvent les membres étaient liés par des relations de famille avec les seigneurs du pays et pactisaient avec les cathares. Une conférence contradictoire entre les prélats du Midi et les cathares eut lieu à Lombers, près d'Albi, en 1166, mais les habitants, malgré la sentence d'hérésie, y restèrent fidèles aux cathares. Ceux-ci tinrent en mai 1167 leur réunion de Saint-Félix de Caraman, sous la présidence de l'évêque Nicéas de Constantinople.

Le pape Alexandre III envoya en 1178, dans le Midi, des légats accompagnés de treize abbés cisterciens pour prêcher contre les Albigeois, désignés de noms divers et surtout de celui de cathares. Les prélats catholiques étaient suivis d'un riche cortège et les cathares, écoutés du peuple, relevèrent le luxe et la corruption du clergé catholique. À partir de cette époque les Vaudois commencèrent à se répandre dans le Midi, surtout quand ils furent chas-

sés de Lyon, mais en 1184 le pape Lucius III les excommunia au concile de Vérone avec d'autres hérétiques. Dès 1190 ils parurent dans un colloque public à Narbonne. En 1198 Innocent III sévit contre les cathares et aussi contre les Vaudois qui étaient moins nombreux. Les légats nommés par Innocent III vinrent ensuite dans le Midi, ils tinrent une conférence contradictoire à Carcassonne, en 1204, mais leurs efforts restèrent vains. C'est alors, qu'avant l'hiver de 1205, l'évêque d'Osma, Diègue, accompagné de Dominique de Guzman, rencontra à Montpellier les légats du pape, Arnaud-Amaury, abbé de Cîteaux, Pierre de Castelnau et Raoul. Diègue leur conseilla de faire comme les cathares et les vaudois, il renvoya lui-même ses équipages et ses serviteurs pour aller, pieds nus, dans l'abstinence et dans une pauvreté volontaire. Jourdain de Saxe, qui indique ces faits, rend les meilleurs hommages aux usages et aux mœurs des cathares. St-Dominique fut d'une austérité remarquable ; il s'imposait les plus dures pénitences et suivait même la pratique des cathares, en passant tout un carême au pain et à l'eau. Il avait la pureté de ses adversaires et son attitude était bien faite pour persuader, si la pureté avait été le seul moyen de conviction des cathares, mais il n'en était pas ainsi. Diègue et ses compagnons donnèrent des réunions contradictoires, à Servian, à Béziers, à Carcassonne, à Verfeil, et, dans les premiers mois de 1207, à Montréal ainsi qu'à Fanjeaux, où résidait Guilabert de Castres. Ces controverses, qui avaient pour but de convaincre, ne leur donnaient pas un résultat décisif.

Alors ils faisaient des « miracles » pour édifier les fidèles, du moins ils les racontaient. Des cathares moissonnaient dans un champ, près de Carcassonne, le jour de la nativité de Jean-Baptiste, à la Saint-Jean. Ils dirent que le Précurseur n'était pas un prophète, mais le plus grand des démons. Aussitôt ces moissonneurs auraient vu leurs javelles ensanglantées, sans que leurs mains fussent blessées. Quel serait le sens de ce récit s'il décrivait un fait réel ? On n'a jamais pu le dire. Ce sera une raison pour nous d'en rechercher l'explication dans un mythe, comme pour tous

les récits de ce genre.

Il est un autre « miracle » dont on n'a pu préciser ni les circonstances ni le lieu où il se serait déroulé (Montréal ou Fanjeaux) ; les affirmations des historiens dominicains sont contraires à celles de Pierre des Vaux de Cernay. Selon cet historien, les cathares auraient eu l'idée bizarre et invraisemblable de jeter au feu un écrit de St-Dominique après une conférence tenue à Montréal. Il en serait sorti trois fois intact. Selon la tradition des dominicains, les arbitres d'une conférence tenue à Fanjeaux auraient soumis à l'épreuve du feu un mémoire de Dominique et celui des cathares. L'écrit « hérétique » aurait été consumé ; le manuscrit du saint serait sorti trois fois intact des flammes. Ce miracle n'est que la mise en scène de l'épisode de la Bible où trois jeunes hommes sont précipités dans une fournaise et en sortent indemnes (Daniel III) – épisode qui est encore mis en scène par Pierre des Vaux de Cernay, quand à l'occasion de la prise de Castres, un cathare jeté dans les flammes y est brûlé alors que son disciple repentant en sort sain et sauf. Souvenir de ces ordalies barbares, de ces épreuves par les éléments, feu ou eau, qui ont joué dans l'antiquité et jusqu'au Moyen Âge un grand rôle pour l'examen des accusés, ce genre de miracles est empreint d'une triste ironie, car les cathares seuls et leurs livres ont été cruellement soumis à l'épreuve du feu.

Il paraît bien que Dominique a surtout voulu convaincre les cathares, mais il est cependant certain qu'il a contribué aux procédures inquisitoriales « en convainquant d'hérésie » ceux qui ont ensuite été livrés au bras séculier. Il essaya, en effet, d'en convertir et il en réconcilia avec l'Église, selon le terme consacré, mais ceux qui résistaient étaient déclarés convaincus d'hérésie et livrés au bras séculier. Quelle que soit la haute opinion qu'on puisse se faire de sa bonté, de sa douceur, de son désir sincère de convertir, et à ses yeux de sauver, il a, contrairement à ce qu'a essayé de démontrer Lacordaire, participé aux procédures de contrainte, dont l'essai de réconciliation était précisément le préambule nécessaire. La foi catholique était donc imposée sous la menace des persécutions.

Chapitre troisième :

Les croisades contre les Albigeois

LE BUT DES CROISADES :

Contrainte et inquisition contre la liberté de conscience.

En même temps que les papes essayaient de faire convertir les cathares par leurs prédicateurs, ils usèrent, dès le début, de violences pour les contraindre. L'Église romaine s'est inspirée de Saint-Augustin qui a voulu qu'on s'abstienne de la peine de mort à l'égard des donatistes, mais qui approuva les prohibitions et les amendes édictées par les empereurs. Il a admis qu'on pouvait user de violence pour ramener les fidèles à l'Église, qu'on devait les « persécuter par amour », dans leur propre intérêt, et pour sauver leur âme ; c'est ainsi qu'ont agi la plupart des orthodoxies, et d'abord celle des mages perses, pour défendre leur suprématie contre les manichéens, alors que ceux-ci répudiaient toute contrainte dans la propagation de leur doctrine. L'Église romaine fit toujours appel à la force.

PREMIÈRE CROISADE

Ne retenons que ce qui concerne le Midi de la France : dès 1119, un concile de Toulouse condamne les Albigeois et enjoint aux seigneurs de les poursuivre. Le concile de Tours, présidé, en 1163, par le pape Alexandre III, Louis VII étant roi de France, enjoint aux seigneurs de poursuivre les « hérétiques ». Raimond V, comte de Toulouse, en guerre contre le vicomte de Béziers, prend la défense de l'Église romaine et demande de l'aide en septembre 1177, au chapitre général de Cîteaux. Le pape donne en 1178 à des prélats, dont la plupart étaient cisterciens, la mission de prêcher dans le Midi. Ils sont appuyés par Raimond V, et, dans Toulouse, le légat du pape, Pierre de Pavie, intente un procès d'inquisition à Pierre Maurand. Roger II, vicomte de Béziers et de Carcassonne, protégeant les cathares, le légat l'excommunie et lui déclare la guerre au nom des rois de

France et d'Angleterre, ainsi que du Saint-Siège, sans que cette déclaration soit suivie d'action. Ensuite, le troisième concile de Latran, réuni par Alexandre III, en 1179, décide que le jugement ecclésiastique ne condamnera pas à mort, mais fait appel à l'aide des princes pour appliquer les supplices corporels. Il lance l'anathème contre les « hérétiques », aux noms variés de cathares, patarins, publicains, ainsi que contre leurs défenseurs, en promettant des indulgences à ceux qui les combattront. Après ce concile, Alexandre III nomme comme légat Henri, abbé de Clairvaux et lui donne pour mission, comme chef des cisterciens, de prêcher une croisade contre les « hérétiques ». Ce légat remplit sa mission dans le Bas-Languedoc dès l'an 1180 ; quelques barons, attirés par les indulgences, se croisèrent, marchèrent contre Roger II, vicomte de Béziers et lui prirent la place de Lavaur ; le vicomte se soumit ainsi que d'autres seigneurs. En 1184, le pape Lucius III, et l'empereur Frédéric Barberousse, se rencontrent au concile de Vérone, et le pape promulgue une constitution, et en somme une codification, des procédures inquisitoriales des évêques, rappelant que les « hérétiques », quels qu'ils fussent, devaient être livrés au bras séculier pour être punis, et que les comtes, barons, recteurs et consuls des cités devaient sévir contre eux, sinon ils seraient excommuniés eux-mêmes.

DEUXIÈME CROISADE

Innocent III – Simon de Montfort

Innocent III, d'un caractère énergique, pénétré de l'esprit juriste du droit romain, allait au cours de son pontificat faire appel à des moyens d'action plus souvent judiciaires

qu'apostoliques. Croyant aux droits de l'Église romaine, il résolut de briser la résistance des rebelles. Le Midi allait y perdre sa tolérance religieuse, et les cathares leur liberté de croyance. Dès 1198, Innocent III écrit à tous les archevêques du Midi pour exciter leur zèle ainsi que celui des princes, comtes et seigneurs. En 1200, par un nouveau décret, il enlève aux évêques le jugement des « hérésies » pour le donner à ses légats. Ce qui l'inquiétait, ce n'étaient pas des considérations d'ordre social, mais ainsi que l'écrit M. Fliche « le succès même de l'hérésie qu'il a voulu, après l'échec des controverses de St-Dominique, briser par la force, en encourageant la croisade, et en organisant l'Inquisition ».

Pierre de Castelnau n'arrivant pas à gagner le comte de Toulouse, Raimond VI, qui n'était pas dévoué à l'Église comme son père, pour la répression, lança contre lui une sentence d'excommunication et d'interdit qui fut confirmée par Innocent III, le 20 mai 1207, et que celui-ci notifia au comte Raimond en des termes d'une rare violence. Le comte se soumit, mais le pape n'en fit pas moins appel, à la fin de 1207 – ainsi qu'il l'avait fait déjà antérieurement à diverses époques – à Philippe Auguste et à ses barons pour mettre le Midi à la raison. C'est alors que le légat Pierre de Castelnau, qui essayait de pousser à la répression le comte Raimond VI, l'excommunia de nouveau, après une conférence orageuse que le légat tint avec lui à St-Gilles ; le légat fut tué le 15 janvier 1208 dans des circonstances qui sont restées imprécises. Cependant, Innocent III, présumant que le comte était complice de ce meurtre, l'excommunia le 10 mars 1208 et ordonna une croisade contre lui en promettant la rémission des péchés à tous les croisés. Il fit appel au roi de France, Philippe Auguste, qui refusa de partir en guerre contre le comte de Toulouse ; ses barons se mobilisèrent, mais il n'eut parmi eux aucun délégué. La croisade fut dirigée par le pape contre le comte de Toulouse et les seigneurs du Midi qui refusaient de réprimer les « hérésies ». Elle « restait une entreprise d'Église dirigée par les envoyés de Rome. Le pape dut se résigner à porter seul, avec l'aide de la noblesse française et d'une fraction de la chevalerie des pays voisins, surtout de l'Allemagne, l'accablante responsabilité ».

Le légat du pape, Arnaud de Cîteaux, fit prêcher la croisade contre les Albigeois et les seigneurs qui les proté-

geaient ; la promesse d'indulgences plénières et le désir de conquérir de nouvelles terres attirèrent beaucoup de combattants ; l'armée qu'il fit réunir était formidable pour l'époque ; la Chanson de la Croisade l'évalue à 20.000 chevaliers et à plus de deux cent mille vilains. D'autre part, on a pu évaluer à 100.000 hommes l'armée levée par les seigneurs du Midi pour repousser les croisés.

Le comte de Toulouse, Raimond VI, se résigna devant la menace, à se soumettre ; le pape lui laissa croire qu'il se fiait à ses promesses, mais il préféra que Raimond VI se détachât des autres seigneurs pour que ceux-ci fussent écrasés séparément. Raimond VI, conformément à la procédure de l'Inquisition, fut réconcilié par le légat dans l'église de St-Gilles et frappé de verges ; il s'humilia jusqu'à demander de prendre part à la croisade. Le légat Arnaud Amaury arrivé à Montpellier, refusa d'entendre Raimond-Roger, vicomte de Béziers, qui était pourtant catholique. À la tête de l'armée des croisés, il vint mettre le siège devant cette ville. Le vicomte se réfugia dans la Cité de Carcassonne qu'il pouvait mieux défendre ; les catholiques de Béziers, refusant de livrer les cathares aux croisés, les portes furent fermées. Mais la ville fut bientôt prise et envahie, tous les habitants furent massacrés dans les rues et les églises où ils s'étaient réfugiés, le 22 juillet 1209, jour de la fête de Marie-Madeleine. Le mot du légat aux chefs de l'armée, soucieux d'épargner les catholiques est rapporté par un contemporain, moine de Cîteaux lui-même ; il décrit bien la réalité : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens... ». Il y eut sept mille morts dans l'église de la Madeleine, et la cathédrale Saint-Nazaire, où tous les réfugiés, même les prêtres furent massacrés, fut brûlée, comme la ville entière, qui compta au moins vingt mille morts. « Je ne crois pas, dit la Chanson de la Croisade, que jamais si sauvage tuerie ait été résolue, ni accomplie depuis le temps des Sarrasins ». Ce massacre, qui jeta la terreur dans le Midi montra, dès le début, que le but de la croisade était l'anéantissement des cathares et de ceux qui les soutendraient.

Les croisés se dirigèrent aussitôt après, au mois d'août, vers Carcassonne qui soutint le siège. Le roi Pierre II d'Aragon intervint même sans résultat pour amener la paix entre son vassal, Raimond-Roger, et les croisés. Le vicomte refusa d'abandonner les siens ; les croisés n'entrèrent

dans la Cité que par félonie : un puissant seigneur de leur armée alla conseiller à Raimond-Roger de faire un accord avec le légat du pape et avec les barons ; il lui promit de l'amener sain et sauf et de le ramener de leur camp, mais quand Raimond-Roger se fut rendu avec quelques chevaliers à l'entrevue proposée, il fut détenu comme prisonnier ; les habitants de la Cité durent en sortir en chemise et les mains vides ; les croisés occupèrent la ville et le vicomte fut enfermé dans une tour du Château où il mourut peu de temps après. On soupçonna le comte de Montfort, de l'avoir fait assassiner et le pape se dit plus tard bien informé qu'il avait été tué d'une manière pitoyable (miserabiliter interfectus).

Les légats confisquèrent ses biens dès son emprisonnement et ils donnèrent sa vicomté à Simon de Montfort, un petit baron de l'Île-de-France, qui devint ainsi le chef militaire de la croisade. Simon de Montfort, seigneur ambitieux et dur, soumis à l'Église romaine, mena avec habileté et diplomatie la guerre des châteaux avec l'aide des croisés que les lettres du pape rappelaient sans cesse, car les barons retournaient chez eux après avoir accompli une quarantaine. Simon de Montfort entra à Alzonne, Fanjeaux, Castres, Mirepoix, Pamiers, Albi ; au château de Bram, il fit mutiler une centaine de prisonniers. L'armée devait se disloquer à l'automne de 1209, Simon de Montfort ne disposa que de troupes mercenaires. Cependant le comte de Foix traita avec lui, tous les comtes et seigneurs du Midi rendirent les décrets demandés par les légats contre les Albigeois, mais ces décrets n'étaient pas exécutés. Le comte de Toulouse, Raimond VI, toujours inconstant, ne donnait pas satisfaction aux légats, il fut excommunié par eux au mois de septembre 1209 dans un concile tenu à Avignon.

Simon de Montfort continua, en 1210, la conquête des châteaux de sa vicomté. Minerve près de Béziers, servait de refuge aux cathares et aux chevaliers du Carcassès et du Biterrois. Simon prit, au bout de sept semaines, cette forteresse située sur un rocher escarpé, mais privée d'eau et de vivres. Le légat Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux, offrit la vie à ceux qui se convertiraient à la foi catholique ; c'était de l'hypocrisie, car il répondit à un croisé qui s'indignait de son offre : « ne craignez rien, je crois que bien peu se convertiront. » Les cathares refusèrent, en effet, de se convertir. Le légat et Simon de Montfort firent allumer un

vaste bûcher pour 140 chrétiens cathares ; on n'eut pas besoin de les y jeter, car tous se précipitèrent d'eux-mêmes dans les flammes (20 juillet 1210). Les croyants effrayés se convertirent. Les bûchers furent sans cesse la conséquence de la prise des châteaux et des villes, la croisade ayant toujours pour but essentiel la contrainte et l'Inquisition. Les cathares réfugiés étaient sans armes et ne se défendaient pas. Ils montaient d'un cœur allègre dans les flammes ; le même sort les attendait partout. Le château de Termes résista plus longtemps, jusqu'à la fin du mois de novembre 1210.

TROISIÈME CROISADE

Notons que malgré les supplications que le comte de Toulouse fit au pape, à Rome même, en janvier 1210, et les ménagements qu'Innocent III recommanda à ses légats d'avoir pour lui, ceux-ci lui imposèrent de dures conditions qu'il n'accepta pas au concile d'Arles, en février 1211. On exigeait non seulement qu'il chassât « les hérétiques » et leurs alliés, mais qu'il livrât ses terres et seigneuries qui lui seraient rendues quand il plairait aux légats et au comte de Montfort. Il entra à Toulouse pour soulever les chevaliers et les bourgeois de la région : le comte de Foix et les seigneurs des Pyrénées vinrent à son aide, tandis que les légats dont la politique était confirmée par le pape faisaient prêcher une nouvelle croisade.

Simon de Montfort fut prêt au printemps 1211. Il se dirigea vers Lavaur et l'assiégea. Après la prise de cette place, il en fit le pillage. L'auteur anonyme de « l'Histoire de la guerre des Albigeois », écrite en langue d'oc, assure qu'il s'y trouva de grandes richesses. Un marchand de Cahors, Raymond de Salvanhac avait prêté de grandes sommes d'argent à Simon de Montfort qui lui donna en paiement toutes les dépouilles de Lavaur. « La chanson de la Croisade albigeoise » nous dit aussi que « Raimond de Salvanhac » « pourvoyait à l'entretien de la croisade ». Il le faisait depuis près d'un an et il continua ainsi. Simon de Montfort qui lui avait cédé les seigneuries de Pézenas et de Tourves pendant le siège de Minerve lui livra l'immense butin de Lavaur. Le chef de la Croisade fit en outre pendre et égorger 80 chevaliers, la dame Giraude fut précipitée dans un puits et 400 cathares environ, qui avaient refusé d'abjurer

leur doctrine, furent brûlés, le 5 mai 1211, à la grande joie des croisés. Au Cassés, place forte, près de Castelnaudary, les croisés en brûlèrent soixante.

Cependant, le comte de Toulouse, qui avait armé ses sujets et ses alliés, marcha vers Simon de Montfort, mais il fut battu à Castelnaudary (1212). Il fit alors appel à l'aide de Pierre II d'Aragon, qui, voulant lui faire rendre ses États, dépêcha une ambassade à Rome. Le pape Innocent III, à la suite de ces démarches, essaya de réagir, du 15 au 18 janvier 1213. Il ordonna à ses légats de mettre fin à la croisade et de pacifier le Languedoc, mais il ne parvint à arrêter ni la dureté de ses légats, ni la rapacité des envahisseurs. Les moines de Cîteaux voulaient garder les évêchés du Languedoc et les croisés, les seigneuries qu'ils avaient prises. Le concile de Lavaur décida la croisade à outrance. Pierre d'Aragon entra alors en campagne, mais il fut battu à Muret et y trouva la mort (1213). La ville de Toulouse fut confiée à la garde d'un légat.

Innocent III, qui considérait le comte Raimond VI comme catholique, inclinait à la clémence (selon la Chanson de la croisade et les Chroniques du Languedoc), cependant la dépossession du comte au profit de Simon de Montfort fut confirmée par le concile de Montpellier en 1215 et par le 4^e concile de Latran le 11 novembre 1215. Simon entra à Toulouse et y reçut l'hommage des habitants. Dans les années qui suivirent, moururent les trois principaux acteurs de ce grand drame : Innocent III le 16 juillet 1216, Simon de Montfort en 1218, sous les murs de Toulouse révoltée, et Raimond VI en 1222. Dès lors les efforts de Raimond VII pour reconquérir tous ses domaines n'eurent plus pour cause le refus de répression du catharisme, car il était catholique et autour de lui se formait un parti catholique méridional.

QUATRIÈME CROISADE

Dès le 14 mai 1222, le pape Honorius II exhortait Philippe Auguste à accepter d'Amaury de Montfort, fils de Simon, la souveraineté du Midi, mais le roi, qui refusait, mourut en 1223 ; le nouveau roi l'accepta. La croisade de Louis VIII roi de France qui a voulu faire valoir sur le Midi les droits qui lui étaient cédés par le jeune Amaury de Montfort, après la mort de son père, n'eut qu'un but politi-

que. Le traité de Meaux dit de Paris, le 12 avril 1229, établit l'unité de la France par l'accession du comté de Toulouse à la Couronne. Cependant, ce ne fut pas la fin du drame albigeois.

L'INQUISITION

Le but des trois premières croisades était de contraindre les seigneurs du Midi à persécuter les cathares. L'Église romaine a donc suscité ces guerres contre des seigneurs qui détenaient alors la puissance publique régulière. Nous avons déjà vu qu'après la prise des villes et des châteaux, les cathares étaient livrés aux flammes par les croisés. Le traité de Meaux-Paris organisait surtout la collaboration du pouvoir civil et du pouvoir religieux pour l'exercice de l'Inquisition. Le roi Louis IX ordonna à ses vassaux et à ses officiers des provinces au-delà du Rhône, cédées à la Couronne, de chasser les cathares.

Il fit payer des primes à ceux qui les livraient ; les biens de leurs défenseurs et des croyants furent confisqués. Le comte Raimond VII fit de même dans ses domaines : la Cour de Toulouse était hostile aux cathares. Roger Bernard II, comte de Foix, accepta aussi chez lui l'Inquisition. Au synode de Toulouse, en 1229, il fut décidé que les évêques constitueraient des commissions inquisitoriales qui dirigeraient les perquisitions partout dans les maisons et dans les forêts. Ces commissions étaient composées d'un prêtre et d'un laïque. Ainsi, l'autorité de l'Église et les pouvoirs civils s'unissaient pour la persécution des cathares vivants ou morts. On arrêtait les vivants pour les brûler. On déterrait les cadavres des morts pour les faire traîner dans les rues des villes au son des trompes et les jeter ensuite dans les flammes.

C'est surtout quand Grégoire IX eut constitué définitivement l'Inquisition, en février 1231, et qu'il eut donné en avril 1233, aux Frères Prêcheurs du Midi de la France cette terrible mission qu'il déclarait « sainte », que la persécution sévit avec le plus cruel fanatisme. Les cathares furent exterminés : les peines n'étaient pas seulement celles de la confiscation des biens et de l'exil, mais aussi celles de l'emmurement et du bûcher pour les vivants, celles de l'exhumation et de l'incinération pour les morts. Dans le mur étroit, ou cachot, sans permission de sortie, le prisonnier

mis au pain et à l'eau, soumis ainsi à une véritable « endura », ne pouvait pas vivre longtemps. Quant aux procès hideux qu'on faisait aux morts, ils avaient surtout pour but la confiscation de leurs biens au détriment de leurs héritiers. L'Église abandonnait les rebelles au bras séculier, mais elle imposait en réalité leur condamnation à la mort. Ainsi que l'écrit M. Mollat, « Si la Cour séculière n'avait pas livré au feu l'impénitent ou le relaps, elle aurait été passible de l'excommunication comme favorisant l'hérésie ». D'ailleurs les inquisiteurs surveillaient l'exécution de leurs sentences. Leurs registres portaient la marque de la mort par le bûcher : « combustus » (brûlés). Disons donc avec M. Fliche que « l'Église n'a pas su se défendre sur ce point contre l'intrusion du droit romain, ni faire prévaloir les principes du droit chrétien qui l'avaient amenée à condamner l'esclavage, la guerre et l'absolutisme ».

CINQUIÈME CROISADE

Montségur et les dernières résistances

Malgré tout, les cathares étaient soutenus dans beaucoup de villes et de châteaux. Un parti s'était formé autour d'eux, mais jamais ils ne prirent eux-mêmes les armes. Raimond de Pérelle, seigneur de Montségur, dans l'Ariège, y avait déjà accueilli les cathares dès 1209, à l'approche de l'armée des croisés. Il est peu probable que cette citadelle formidable, placée au sommet d'un pic abrupt, ait été prise quand les lieutenants de Simon de Montfort s'emparèrent de Lavelanet et des châteaux environnants, en 1212. En 1232, Guilabert de Castres, accompagné de plusieurs autres chefs cathares, demanda à Raimond de Pérelle de l'accueillir à Montségur, qui devint, dès lors, le centre de l'Église cathare et le dernier bastion de la résistance méridionale. Cependant à la suite d'une hécatombe de victimes

faites à Lavaur par les inquisiteurs, en 1241, Raimond d'Alfaro, bailli d'Avignonnet, où les inquisiteurs s'étaient établis en 1242, les massacra avec l'aide de ses hommes et de chevaliers venus de Montségur. Raimond VII dut alors promettre de détruire la citadelle ; il essaya, mais il était trop lent au gré de Blanche de Castille, mère de Louis IX, qui exigeait des représailles. À partir de 1243, un sénéchal de l'armée royale, assisté de l'archevêque de Narbonne, en dirigea le siège. Montségur dut se rendre vers le 10 mars 1244. Avant la reddition, des chevaliers se firent encore recevoir parmi les chrétiens, bien qu'ils connussent le sort qui les attendait. Tandis que ceux qui restèrent chevaliers eurent la vie sauve, 205 cathares furent brûlés vifs avec leur évêque, Bertrand Martin, qui était le successeur de Guilabert de Castres, et Raimond de Pérelle fut incarcéré à la Cité de Carcassonne. Raimond VII fit encore livrer aux inquisiteurs 80 cathares d'Agen qui furent brûlés en 1249.

Dès lors les Albigeois se réfugièrent dans les cavernes pour émigrer ensuite vers la Lombardie. Cependant les horreurs de l'Inquisition soulevèrent en maints endroits l'indignation des populations du Midi vers la fin du XIII^e siècle : le franciscain Bernard Délicieux, qui prêchait à Carcassonne, souleva la plus grande révolte. Les cathares reprirent l'espoir de trouver un appui dans le Midi. Ils revinrent d'Italie et déployèrent de nouveau avec courage toute leur activité. Le ministre Pierre Autier était leur chef dans la région de Toulouse à Ax-les-Thermes ; il résista pendant des années, mais les persécutions redoublèrent ; il fut arrêté en 1309 et fut condamné le 9 avril 1311 à être livré au bras séculier... Le dernier ministre bien connu, Belibaste, périt sur le bûcher en 1321. Les survivants se réfugièrent dans les grottes de la région ariégeoise du Sabarthès, et particulièrement dans celle de Lombrives, où l'Inquisition les fit rechercher vers 1328.

Chapitre quatrieme :

Destinee du Catharisme

Le catharisme, écrasé par la chute de Montségur, avait essayé de survivre malgré la décadence de ses doctrines ; les procès de l'Inquisition décimèrent complètement les cathares, et tandis que les inquisiteurs continuaient à les persécuter, ils disparurent du Midi de la France. La violence a eu tout d'abord raison des idées. La ruine n'a pas atteint seulement les cathares mais aussi le pays qui les avait tolérés. La population, décimée par les massacres, était ruinée par les confiscations ; le Midi, dont la civilisation était la plus avancée au début du XIII^e siècle, allait être remplacé par l'Italie dans la préparation de la Renaissance. Cependant la victoire de l'Église romaine n'a été qu'apparente ; en usant de violences, en dépit des principes essentiels du christianisme, elle perdit son autorité morale. Dès le début du XIII^e siècle, le pape Boniface VIII était insulté et souffleté, à Anagni, par les envoyés du roi de France, Philippe le Bel et le pape Clément V soumis à ce roi, se mettait sous sa protection à Avignon.

On s'est demandé avec surprise comment les cathares ont pu disparaître, alors que les vaudois ont résisté jusqu'à la réforme protestante. C'est d'abord parce qu'ils ont été les plus directement visés par l'Inquisition, et qu'après les persécutions subies en Lombardie où ils s'étaient réfugiés, ils ont dû s'y confondre avec les vaudois dont les rapprochait leur commune religion de l'esprit, ainsi que leur simplicité évangélique, et se réfugier dans les Alpes, avec eux. L'esprit de révolte qui les avait soulevés contre l'Église romaine a persisté et a triomphé avec le protestantisme au XIV^e siècle. Autour de la région du Midi, qui a été écrasée par les croisades et par l'Inquisition, le calvinisme trouva des

populations préparées à son approche ; on le vit se développer rapidement de la Gascogne à l'Albigeois et aux Cévennes, ainsi qu'au sud de l'Ariège.

Cependant l'influence du catharisme, telle qu'elle était dirigée par le souvenir de Faustus de Milève nous paraît aller plus loin. Elle passe par les vives satires d'Erasmus contre les moines et les théologiens, par le développement d'une critique biblique qui est parfois superficielle et sceptique, mais qui prépare le triomphe de l'humanisme et des sciences ainsi que la conquête de la liberté entière de conscience dans le respect des pouvoirs civils qui assurent l'ordre.

Enfin, le plus sûr refuge des cathares a dû être dans des mouvements spirituels comme celui des Templiers et des Rose-Croix, qui, au tournant du XIII^e siècle, en suivant l'esprit de l'époque, ou en se livrant à l'étude des sciences naturelles, ont cependant pratiqué des méthodes d'initiation personnelle, analogues à celles des cathares, et ont admis leurs doctrines spirituelles. Sans doute, l'histoire suit difficilement cette évolution secrète qui a donné lieu à de nombreuses recherches, mais Goethe, qui fut affilié aux Rose-Croix, a su replacer aux yeux de tous le drame intérieur de Faust et le problème du mal. Maintenant de nouveau sous son égide, des hommes qui se livrent à l'étude des sciences et à la culture des arts, proposent des méthodes qui unissent à la connaissance du monde physique, celle des réalités spirituelles ; ils se montrent capables de résoudre ce conflit entre la connaissance et la foi qui a causé tant de troubles et suscité tant de guerres au cours de l'histoire de l'humanité.

Conclusion :

Le pur christianisme des Cathares

Le I^{er} volume de « l'Histoire générale des religions, Christianisme médiéval », qui vient de paraître, porte, sous la signature de M. M. Gorce, un article sur le christianisme dans le mode féodal, à propos duquel il parle de la « crise albigeoise ».

On n'y trouve rien de nouveau, mais toujours les opinions émises par les polémistes dans l'intérêt de l'Église romaine, particulièrement en ce qui concerne la prétendue extinction de la race humaine. Nous y avons répondu par le présent ouvrage. Nous montrerons ultérieurement la mauvaise foi des critiques avec la réponse que fit St Thomas d'Aquin aux « attaques de quelques théologiens séculiers » par son ouvrage : « Vers la perfection de la vie spirituelle » et particulièrement par son chapitre sur « le renoncement aux liens du sang et au mariage ». Qu'on le lise et on verra quels motifs, tirés des Écritures, il donne pour que les aspirants à la perfection « évitent par dessus tout le lien conjugal ».

On ne peut pas non plus contester, sous le prétexte du dualisme et du pessimisme des cathares qu'ils aient été de purs chrétiens. E. Kant qui a donné une grande impulsion à la philosophie moderne a écrit de telle manière, en s'inspirant du christianisme, qu'il ne suffit pas de manifester un dédain théologique pour réfuter le concept des deux principes, expression d'une réalité évidente : « Je représente la relation du bon et du mauvais principe, comme celle de deux causes efficientes existant pour elles-mêmes et influant sur l'homme ». Il traite de : La lutte du bon principe et du mauvais pour la domination sur l'homme. Il représente « le royaume de la lumière et celui des ténèbres » ... « comme séparés par un abîme incommensurable » et « l'hétérogénéité absolue des principes » comme « fort sublime ».

Les cathares étaient purement chrétiens, selon les Évangi-

les, quand ils voyaient le monde sous la puissance du diable. Il suffit pour en être convaincu de lire le chapitre 4, 8 de la première Épître de Jean : « Dieu est amour », et le chapitre 5, 9 : « Nous savons que nous sommes d'origine divine et que le monde entier est au pouvoir du Malin ». Et selon la traduction cathare en occitan : « Deus es caritatz... » « Nos sabem que em de Deu e totz le mons es pausat en malignitat ». Leur texte plus explicite que celui de la traduction française continue ainsi : « E sabem qu'el Fil de Deu vene e vestic carn per nos e moric per nos e resucitec dels mortz per nos ».

Voilà le pessimisme des purs chrétiens fondé sur l'Écriture, mais surpassé par un optimiste supérieur fait de la connaissance de la résurrection et de l'espoir du salut. Il faut pour comprendre le catharisme y voir une dialectique qui va du dualisme cosmique et moral au monisme métaphysique et voir, comme F. W. Schelling la synthèse de la lumière et des ténèbres en Dieu lui-même. Pour lui « la création se réduit à une transmutation interne en lumière ou éclaircissement du principe primitivement ténébreux. » Il admet enfin un « dualisme modifié », c'est-à-dire un monisme « selon lequel le mauvais principe n'est pas coordonné, mais subordonné au bon principe ».

Quant à la répression du catharisme S. Reinach a écrit : « L'Église, seule inspiratrice de tant de violences, a trouvé même de nos jours des écrivains complaisants pour la glorifier » et rien ne nous étonne en ce sens, mais comment lire ces lignes de M. M. Gorce sans les redresser : « Il a fallu toute cette répression épouvantable et qui dura un grand siècle pour arriver à libérer la Chrétienté : c'était la plus nécessaire et la plus écœurante des opérations de police qui aient été tentées sur la face du globe ».

Politiquement nécessaire ? Était-ce, parce que Raimond V, comte de Toulouse, cité par M. M. Gorce, demanda de l'ai-

de en 1177 pour la défense de l'Église romaine ? – mais le concile de Toulouse en 1119 et celui de Tours en 1163 avaient condamné les Albigeois et enjoint aux seigneurs de les poursuivre. Raimond V n'a fait qu'obéir à cette injonction.

Pour libérer la Chrétienté ? – La théorie des deux glaives, l'un spirituel et l'autre temporel, issue de la doctrine politique de St-Augustin, en vertu de laquelle les papes ont prétendu soumettre les rois, a corrompu le Catholicisme par l'exercice du pouvoir. C'est l'incorporation de la religion catholique à l'État qui a fait traiter les chrétiens indépendants comme des anarchistes. « Cette conception, écrit G. Ambroise, qu'on ne trouve assurément pas dans la doctrine du Christ... était une conséquence toute naturelle et logique de la notion romaine de gouvernement, qui incorporait et fusionnait intimement la religion dans l'État... ». Cette conception de l'union des deux glaives est d'origine païenne, c'est une régression, un retour aux formes périmées des milices armées, comme celles de Mithra, par exemple, adoptées par les empereurs romains, ce qui leur fut d'ailleurs une cause de décadence.

Mais le Christ, en rendant publics les Mystères a ordonné

qu'on déposât l'épée. On lit en effet dans l'Évangile de Jean 12,11 : « Jésus dit à Pierre : Remets ton épée dans le fourreau ».

C'est en cela que consiste le progrès décisif du Christianisme qui ne veut convaincre, se défendre et se propager que par « l'amour, la sagesse et la vérité ». Le Christ n'a donc pas inspiré des « opérations de police ». User de la force, c'était le trahir. Mais il s'agissait simplement d'assurer contre les cathares, par les armes et par les bûchers, la suprématie de l'Église romaine. « L'Église, a écrit S. Reinach, a lutté pour son autorité, pour ses privilèges, pour ses richesses et elle l'a fait avec une férocité sans exemples, d'autant plus coupable qu'elle prétendait s'inspirer de l'Évangile ».

Cependant ce n'est qu'une forme du catharisme qui a été détruite. Il est dans son essence aussi indestructible que l'aspiration des hommes à une société meilleure sur une Terre rénovée. Tout montre qu'il a reparu et reparaitra sans cesse sous des formes nouvelles jusqu'à ce que tous les hommes de bonne volonté sachent se dégager des adaptations mondaines pour s'unir dans un Christianisme libéré des instincts de violence.